

<b>SEANCE DU 23 FEVRIER 2010</b>
----------------------------------

Date de convocation : 17/02/2010

Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents : 13 Votants : 15

(excepté au vote de la première subvention: présents : 11 – votants : 13)

L'an deux mille dix, le vingt trois février, à 20H30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur Lionel VAN AERTRYCK, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs VAN AERTRYCK, BOIVENT, MOIRÉ, DEVIGNE, HUET, DEGUILLARD, PAUMELLE, HONORÉ, VIDELOT, LEDREUX, MESLET, PABOEUF (à 20H25), LINAY (à 20H30).

Absents : A. LEMASSON qui a donné pouvoir de vote à M. DEVIGNE

C. LUCAS qui a donné pouvoir de vote à V. HONORÉ

Secrétaire : Loïc DEGUILLARD

### N° 2010-12 APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2009

Les comptes administratifs se résument ainsi :

#### 1°) COMMUNE :

	Réalisé
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
Dépenses de l'exercice	587 060,37
Recettes de l'exercice	750 386,91
Excédent de fonctionnement	163 326,54
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
Dépenses de l'exercice	483 457,15
Recettes de l'exercice	428 894,94
Solde d'exécution	-54 562,21
Déficit antérieur reporté	-11 196,62
Résultat d'investissement	-65 758,83

#### 2°) ASSAINISSEMENT :

<b>SECTION D'EXPLOITATION</b>	
Dépenses	24 065,84
Recettes	23 575,92
solde d'exécution	-489,92
Excédent antérieur reporté	12 236,95
Excédent de fonctionnement 2009	11 747,03
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
Dépenses	43 611,23
Recettes	98 389,88
solde d'exécution	54 778,65
Déficit antérieur reporté	-11 113,39
Excédent d'investissement 2009	43 665,26

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les comptes administratifs de l'exercice 2009

### N° 2010-10 VOTE DES SUBVENTIONS ANNUELLES AUX ASSOCIATIONS

Après examen des demandes par la commission « vie associative », le Conseil municipal vote les subventions aux associations et les participations diverses suivant le tableau annexé à la présente.

### N° 2010-11 SALLE POLYVALENTE : AVENANTS DE MARCHES

Dans le cadre de la délégation pour les marchés, Mr le Maire communique les devis supplémentaires et les travaux en moins value, faisant l'objet d'avenants aux marchés de rénovation de la salle polyvalente :

➤ Isolation des sanitaires

Il d'agit de remplacer de la laine de verre défectueuse en plafond des sanitaires.

Le devis de l'entreprise SRBG s'élève à 541.30 € HT

➤ Travaux en moins value sur doublage et sur cloisons

Les travaux modificatifs consistent :

- à remplacer les plaques Fermacell des cloisons de doublage et de distribution du rez de chaussée par des plaques placostil haute dureté.

Le décompte de l'entreprise SRBG présente une moins value de 2 773.83 € HT

➤ Mise en place d'un pare vapeur sous contre-solivage et laine de bois à l'étage

Le devis de l'entreprise LEGAVE s'élève à 1 160.83 € HT

En conséquence, les marchés sont portés :

Travaux	entreprise	marché initial	avenant n°1	travaux en moins value	devis suppl.	avenant n° 2	marché porté à
cloisons sèches	SRBG	24 900,00	992,38	2 773,83	541,30	-2 232,53	23 659,85
plafonds suspendus	LEGAVE	14 340,70	2 313,38			1 160,83	17 814,91

**N° 2010-13 EMPRUNT POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION DE LA SALLE POLYVALENTE**

Mr le Maire expose que pour financer la réalisation des travaux de rénovation de la salle polyvalente, il y a lieu de contracter un emprunt de 150 000 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte l'offre faite par la BCME selon les conditions « CITE GESTION PROFIL LINEAIRE »

- décide en conséquence de contracter auprès de la BCME ( Banque Commerciale pour le Marché de l'Entreprise), un prêt dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- Montant en euros : 150 000 €
- Objet : rénovation de la salle polyvalente
- Durée : 15 ans
- Taux : 3.4338% - annuité profil
- Périodicité : annuelle
- Amortissement constant du capital selon la formule « Cité Gestion profil Linéaire »  
Annuité profil
- Commission d'engagement : 0.10% du montant du prêt
- Remboursement anticipé : possible dans la seconde moitié du prêt

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur.

**N° 2010-14 OUVERTURE DE CREDIT DE TRESORERIE**

Monsieur le Maire expose que pour procéder au financement des travaux de rénovation de la salle polyvalente, il y a lieu de contracter une ouverture de crédit de trésorerie de 100 000 euros dans l'attente de l'encaissement des subventions.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité, :

- décide de contracter auprès du Crédit Agricole d'Ille et Vilaine, une ouverture de crédit de trésorerie d'un montant de 100 000 euros, suivant un taux variable Euribor 3 mois moyenné majoré 0.35%.

- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces concernant ce contrat.

**N° 2010-15 EXTENSION DE L'ECOLE PUBLIQUE : APPROBATION DE L'APD**

Suite aux remarques émises sur la version de l'APD présenté le 17 décembre 2009, les ajustements nécessaires ainsi que la phase 3 de l'étude thermique ont été réalisées.

Mr le Maire soumet l'Avant projet Détaillé de la tranche ferme de travaux :

- extension phase 1 : deux classes, garderie, salle de motricité, cour, préau, sanitaires, rangement, aménagements extérieurs, monte-personne, travaux sur sous-sol existant pour chaufferie et accès à l'ascenseur, démolition des sanitaires et de la chaufferie existante.

Le devis descriptif et estimatif détaillé fait apparaître un montant de travaux de 753 000 H.T soit 900 946.80€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (14 voix pour, 1 abstention) :

➤ approuve le devis descriptif et estimatif détaillé établi par Mr DUPEUX, architecte, et le bureau économiste de la construction : cabinet LEMONNIER.

➤ adopte l'opération d'extension de l'école publique et décide d'entreprendre les travaux.

#### **N° 2010-16 ECOLE PUBLIQUE : AMELIORATION THERMIQUE DE L'EXISTANT : APPROBATION DE L'APD**

Mr le Maire soumet l'Avant projet Détaillé des travaux d'amélioration thermique des bâtiments existants de l'école publique qui comprend la création de ventilation ou le remplacement de certains groupes de ventilation avec programmation, l'extension du réseau de chauffage à une classe et aux locaux de restauration, la création d'une régulation par automate pour les circuits de chauffage ainsi que divers travaux sur ces circuits et entrée d'air. Le devis descriptif et estimatif détaillé fait apparaître un montant de travaux de 29 500 € H.T. soit 35 282 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (14 voix pour, 1 abstention) :

➤ approuve le devis descriptif et estimatif détaillé établi par Mr DUPEUX, architecte, et le bureau économiste de la construction : cabinet LEMONNIER.

➤ adopte l'opération d'amélioration thermique des locaux existants de l'école et décide d'entreprendre les travaux.

#### **N° 2010-17 ECOLE PUBLIQUE : AVENANT A L'ETUDE D'OPTIMISATION ENERGETIQUE : DEMANDE DE SUBVENTION A L'ADEME**

Le 17 mars 2009 le Conseil municipal a retenu la société CAP SOLAIRE pour l'étude d'optimisation énergétique relative à l'extension et à l'amélioration thermique de l'école publique.

Suite au nouveau phasage des travaux d'extension établi après le rejet de DGE en mai 2009, une modification des éléments de la simulation initiale s'avère nécessaire afin d'améliorer la performance énergétique du futur bâtiment, la réduction des coût d'exploitation, l'amélioration du confort des usagers, et la limitation des impacts environnementaux. La démarche de l'étude est d'accompagner le maître d'ouvrage et l'équipe de conception dans la réalisation du projet.

Cette modification de l'étude fait l'objet d'une proposition financière supplémentaire s'élevant à 2 505.62 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

➤ confirme l'acceptation de la proposition de la société CAP SOLAIRE à Paimpont, d'un montant TTC de 2 505.62 € (2 095 € HT) pour la modification de l'étude d'optimisation énergétique de l'école publique.

➤ sollicite de l'ADEME et du CONSEIL REGIONAL, l'attribution d'une subvention, en complément de la décision n° 0925C0342.

#### **N° 2010-18 DOTATION DE CREDITS SCOLAIRES 2010**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité vote :

➤ un crédit de 35€ par élève pour les fournitures scolaires pour 145 élèves, soit 5 075€.

➤ une enveloppe globale de 11 000 € à répartir par les enseignants pour les fichiers, manuels et renouvellement de livres, les sorties et classes de découverte, les transports divers dont la piscine, les entrées de piscine, les photocopies, les jeux et matériel sportif, l'achat de vélos, le crédit de Noël.

➤ un crédit de 1 000 € pour l'achat de divers matériels informatiques

➤ un crédit de 1 500 € pour l'investissement mobilier.

**CANTINE**

Véronique HUET, conseillère déléguée aux affaires scolaires présente un bilan de la cantine pour le 1<sup>er</sup> trimestre de l'année scolaire. Les denrées alimentaires pour les anciens menus représentaient 1.72€ par repas, et depuis la rentrée les nouveaux menus composés de produits frais bio représentent en moyenne 1.79€.

**N° 2010-19 DEVIS PLANTATIONS**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le devis des pépinières TULOUP, d'un montant de 1 193.69€ TTC pour la fourniture de plants et végétaux à disposer près de la mairie, autour du monuments aux morts et autour de la croix.

**N° 2010-20****AVANCEMENTS DE GRADE ET CREATION DES POSTES CORRESPONDANTS**

Le service carrières du Centre de Gestion de la Fonction Publique a transmis la liste des agents remplissant les conditions individuelles pour bénéficier d'un avancement de grade, sous réserve de l'application, au niveau de sa collectivité, des ratios « promus-promouvables » déterminés préalablement et de la création des postes correspondants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

➤ Fixe le taux de promotion de l'effectif des agents remplissant pour un avancement de grade :

Nombre d'agents	situation actuelle	proposition d'avancement	date de la proposition	Taux de promotion	Vote du Conseil Municipal
1	adjoint technique territorial principal 2 <sup>ème</sup> classe échelle 5	adjoint technique territorial principal 1 <sup>ère</sup> classe échelle 6	01/01/2010	100%	unanimité
1	adjoint technique territorial 2 <sup>ème</sup> classe échelle 3	adjoint technique territorial 1 <sup>ère</sup> classe échelle 4	01/01/2010	100% (sous réserve obtention examen)	unanimité
1	ATSEM 1 <sup>ère</sup> classe échelle 4	ATSEM principal 2 <sup>ème</sup> classe échelle 5	01/01/2010	100%	unanimité

➤ décide de créer les postes correspondants aux grades d'avancement après avis de la commission paritaire :

- poste d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe en remplacement du poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe
- poste d'adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe en remplacement du poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe
- poste d'ATSEM principal 2<sup>ème</sup> classe en remplacement du poste d'ATSEM 1<sup>ère</sup> classe.

Le tableau des effectifs communaux sera mis à jour en conséquence.

**N° 2010-21 RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES : MISE EN CONCURRENCE DES ASSURANCES**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le contrat d'assurance des risques statutaires du personnel conclu avec la CNP Assurances arrive à échéance le 31 décembre 2010.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale notamment l'article 26,

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités territoriales et établissements territoriaux,

Vu le décret n° 85-643 du 26 janvier 1985 modifié relatif aux Centres de Gestion,

Vu le décret n° 98-111 du 27 février 1998, par lequel les contrats d'assurance sont soumis aux dispositions du Code des Marchés Publics, dont la réglementation impose une mise en concurrence périodique.

DECIDE

Article 1 :

Saint-Médard sur Ille	23 février 2010	Compte rendu du conseil municipal
-----------------------	-----------------	-----------------------------------

La mairie de Saint-Médard sur Ille mandate le Centre de Gestion d'Ille et Vilaine pour mettre en oeuvre les procédures de mise en concurrence des entreprises d'assurances agréées, pour son compte, en vue de souscrire un contrat d'assurance des risques statutaires du personnel.

Article 2 :

Les risques à couvrir concernent :

- les agents stagiaires et titulaires affiliés à la CNRACL,
- les agents stagiaires et titulaires non affiliés à la CNRACL et les agents non titulaires.

Article 3 :

La collectivité s'engage à fournir au Centre de Gestion d'Ille et Vilaine, en tant que de besoin, les éléments nécessaires à la détermination de la prime d'assurance.

**N° 2010-22 DESIGNATION D'UN DELEGUE AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE 35**

Le Syndicat Départemental d'Energie sera créé à compter du 1<sup>er</sup> mars 2010. Pour siéger au collège chargé de désigner les délégués au comité syndical, quelque soit le nombre de compétences transférées au syndicat, chaque commune doit désigner un représentant titulaire. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de St Médard sur Ille, à l'unanimité, désigne :  
Mr Bernard BOIVENT

**ELECTIONS REGIONALES : PERMANENCES AU BUREAU DE VOTE**

Le scrutin est ouvert de 8H à 18H

Tableau des permanences au bureau de vote

**Premier tour : 14 mars 2010**

8H - 10H30	10H30 - 13H	13H - 15H30	15H30 - 18H
LEMASSON Anthony	MESLET Patrick	LINAY Christine	VAN AERTRYCK Lionel
LUCAS Christine	HUET Véronique	VIDELOT Philippe	MOIRÉ Laurence
DEGUILLARD Loïc	LEDREUX Régine	BOIVENT Bernard	PABOEUF Stéphanie

**Second tour : 21 mars 2010**

8H - 10H30	10H30 - 13H	13H - 15H30	15H30 - 18H
LEMASSON Anthony	MESLET Patrick	PABOEUF Stéphanie	VAN AERTRYCK Lionel
HONORÉ Valérie	BOIVENT Bernard	HUET Véronique	MOIRÉ Laurence
DEGUILLARD Loïc	DEVIGNE Mickaël	LINAY Christine	LEDREUX Régine

**Premier tour : 14 mars 2010**

Président : Lionel VAN AERTRYCK

Assesseurs :

1. DEVIGNE Mickaël
2. VIDELOT Philippe
3. MOIRÉ Laurence
4. HUET Véronique

Secrétaire : LE GALL Annie

Scrutateurs :

1. BOIVENT Bernard

**Second tour : 21 mars 2010**

Président : Lionel VAN AERTRYCK

Assesseurs :

1. MESLET Patrick
2. MOIRÉ Laurence
3. LEDREUX Régine
4. DEGUILLARD Loïc

Secrétaire : LE GALL Annie

Scrutateurs :

1. BOIVENT Bernard

Saint-Médard sur Ille	23 février 2010	Compte rendu du conseil municipal
-----------------------	-----------------	-----------------------------------

2. MESLET Patrick
3. LINAY Christine
- 4.

2. DEVIGNE Mickaël
- 3.
- 4.

## **DIVERS (INFO 2 ENQUÊTES PUBLIQUES : ÉLEVAGE PORCIN À MONTREUIL S/ILLE ET À MELESSE)**

### Installations classées : enquête publique du 15/2 au 19/3/2010 sur l'élevage porcin à Montreuil s/Ille : avis du conseil municipal de St Médard à émettre avant le 2 avril 2010

Conformément à la réglementation sur les installations classées, le Conseil Municipal est invité à émettre son avis sur le dossier présenté par Messieurs Jean-Baptiste PERDRIX, Mickaël PIRON et Jack VILBOUX en vue de restructurer et d'agrandir un élevage porcin, situé "les Cours Gallais" à Montreuil sur Ille.

Les effectifs actuellement autorisés sont de 67 reproducteurs, 240 porcelets en post-sevrage, 400 porcs à l'engraissement, soit 649 animaux équivalents.

Après restructuration et extension, le cheptel exploité sera composé de 350 reproducteurs, 1 080 places de porcelets en post-sevrage, 300 porcs en engraissement et 32 jeunes femelles non saillies, soit 1 598 animaux équivalents.

Le dossier présente également la réactualisation du plan d'épandage.

Une enquête publique se déroulera du 15 février au 19 mars 2010 à la mairie de Montreuil sur Ille. Les pièces du dossier qui comprend l'étude d'impact et la cartographie du plan d'épandage sont consultables à la mairie de St Médard s/Ille.

### Installations classées : enquête publique du 8/3 au 10/04/2010 sur l'élevage porcin à Melesse : avis du conseil municipal de St Médard à émettre avant le 25 avril 2010

Conformément à la réglementation sur les installations classées, le Conseil Municipal est invité à émettre son avis sur le dossier présenté par Messieurs Jean-Baptiste PERDRIX, Mickaël PIRON et Jack VILBOUX en vue de restructurer et d'agrandir un élevage porcin, situé "L'Arsage" à Melesse.

Les effectifs actuellement autorisés sont de 138 reproducteurs, 520 porcelets en post-sevrage, 840 porcs à l'engraissement, soit 1 358 animaux équivalents.

Après restructuration et extension, le cheptel exploité sera composé de 1 620 porcs en engraissement, soit 1 620 animaux équivalents.

Le dossier présente également la réactualisation du plan d'épandage.

Une enquête publique se déroulera du 8 mars au 10 avril 2010 à la mairie de Melesse. Les pièces du dossier qui comprend l'étude d'impact et la cartographie du plan d'épandage sont consultables à la mairie de St Médard s/Ille.